



Faute commis par mon banquier et abus de confiance

Par **chichy**, le **30/10/2009** à **02:53**

Bonjour, je suis professionnelle dans le commerce, j'ai eu une mauvaise expérience récente avec mon banquier.

Le 28 Oct 2009, j'ai mon banquier qui me rend visite à mon domicile.

Sur le moment, j'avais à faire un paiement d'un montant de près de 4000 EUROS très urgent d'où les enjeux de frais financiers ne sont pas négligeables si le compte de mon fournisseur ne sera pas crédité à temps. Devant mon banquier, le fournisseur a refusé un virement ordinaire car cela prendra entre 24 et 48 heures pour apparaître sur son compte. mon fournisseur m'a donc proposé un type de virement dite VIREMENT DE TRESORERIE qui peut avoir la valeur immédiatement dans la journée. mon banquier m'a confirmé immédiatement que c'est ok pour moi dans ce cas d'effectuer ce type de virement spécifique. j'ai donc donné l'ordre de virement pour effectuer un VIREMENT DE TRESORERIE le 29 Oct 2009 à 11h30, mon banquier m'a à nouveau confirmé la faisabilité, l'exécution immédiate de mon ordre, apparition dans l'après midi sur le compte de mon fournisseur du virement et que j'allais être informée par mail immédiatement après l'exécution.

vers 15h00, j'ai pas de nouvelles et contrairement à ce que m'avait indiqué mon banquier, la somme n'est toujours pas créditée sur le compte de mon fournisseur. 15h30, je commence à pour avoir des informations en vain, mon banquier était en rendez vous et pas 1 minute à me répondre au téléphone.

17h30, après 2 heures de combat au téléphone, j'ai enfin eu mon banquier au téléphone, elle m'a annoncé avec une légèreté incoïtable la nouvelle suivante: quand elle essaie d'exécuter mon ordre, elle découvre que ce type de virement n'est pas possible dans mon cas, il est strictement réservé au sein d'un même groupe économique. et là, encore plus choquant, elle a décidé à ma place d'effectuer un virement ordinaire qui va me générer, avec ce délai trop long, des frais de stockage importants à payer.

Pour moi, mon banquier a commis des erreurs importantes, manque de connaissance professionnelle, absence de sérieux dans le travail - elle a manqué de m'informer sur l'erreur, me laissant dans l'inconnu absolu sur une

affaire urgentern- abus de confiance, prise de décision sans mon accord de faire un virement important de type différent à ma demande ayant connaissance des conséquencesrn- aucune reconnaissance de sa responsabilitérnrnque dois je faire pour défendre mon droit ?